

Anne PHILIBERT est ancienne élève de l'ENA, agrégée et docteur en histoire. Elle vient de publier un monumental ouvrage sur *Lacordaire et Lamennais* (Cerf, 2009, 1134 p.).

Anne PHILIBERT

Regards sur la Restauration

En mars 1814, au moment où commence la Restauration, Robespierre (1758-1794) est mort depuis moins de vingt ans et les hommes de sa génération sont plus jeunes que Louis XVIII. Les hommes qui arrivent à l'âge adulte sont nés durant la période des troubles. C'est une génération peu instruite des doctrines catholiques. Une tension particulière caractérise la France. Le pays est divisé en deux. Les sujets d'affrontement les plus graves auront un caractère rétrospectif (le bannissement des régicides, la restitution des biens nationaux...).

Louis XVIII va avoir l'intelligence de la situation : le retour à l'Ancien Régime n'est pas possible, il trouve une solution de compromis en *octroyant* la Charte. Dans une France aussi divisée en matière de croyances, la politique des cultes, et spécialement les rapports entre l'Église catholique et l'État, est fondamentale. A la date du retour des Bourbons, la question a déjà été réglée, en 1801, par la signature du Concordat. Lacordaire a pu ainsi affirmer à bon droit à propos de ces deux actes : « Le Concordat de 1801, comme la Charte de 1814, c'était (...) toute la société moderne¹ ». Ainsi, malgré les clivages, royalistes, bonapartistes et anciens conventionnels doivent apprendre à partager le « langage » constitutionnel.

1. Lettre du 27 juillet 1859 de Lacordaire au vicomte de Falloux.

← François GERARD, gravure d'après le portrait de Louis XVIII conservé au Musée national du Château de Versailles. 1823

Sur le plan des idées, la parole aussi circule mieux que sous l'Empire et les découvertes scientifiques vont bon train. En matière religieuse, la charte de 1814, tout en proclamant le catholicisme religion d'État, promet une égale protection aux fidèles de tous les cultes reconnus. Historiquement, c'est la première fois qu'est tentée en France l'expérience de la protection dans la liberté. Mais le débat public se cristallise sur le statut du catholicisme en France. Le terme de « gallicanisme » recouvre des doctrines diverses, relatives soit au contrôle par l'État de l'Église de France, soit aux pouvoirs respectifs de l'épiscopat français et de la papauté. Il est utilisé par le gouvernement, par le clergé, par l'opposition politique, par les anticléricaux, par les adversaires des jésuites... Cette situation alimente la confusion des esprits et fragilise la monarchie et l'Église catholique.

La charte de 1814 promet une égale protection aux fidèles de tous les cultes reconnus.

I. La restauration politique

Après la chute de Napoléon, l'histoire bégaye et les rois sont précaires. À une première Restauration, va succéder une seconde. À Louis XVIII, roi sans jambes, va succéder Charles X, de l'aveu même de son frère, roi sans tête. Les circonstances qui marquèrent les débuts et la fin du régime sont, peut-être, les événements politiques majeurs de la Restauration.

Les commencements

La première Restauration, du 6 avril 1814 au 20 mars 1815, a pour point de départ la décision du Sénat impérial de rétablir la monarchie héréditaire en faveur du comte de Provence, le frère de Louis XVI. L'intéressé, né en 1755, avait pris le nom de Louis XVIII dès qu'avait été connue la mort en captivité du fils de Louis XVI. Il débarque à Calais, le 24 avril 1814. Il refuse de souscrire la Constitution élaborée par le Sénat. Cependant, par *la déclaration de Saint-Ouen*, du 2 mai 1814, Louis XVIII promet le maintien du gouvernement représentatif, le droit pour la nation de consentir à l'impôt, le respect des libertés publiques, l'irrévocabilité de la vente des biens nationaux, la responsabilité des ministres, l'inamovibilité de la magistrature, enfin, l'admissibilité de tous

2. Elle avait épousé le duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois, le frère cadet de Louis XVIII.

les Français aux emplois civils et militaires. Le roi entre le lendemain à Paris, entouré des anciens soldats de Napoléon. A ses côtés, dans la calèche, la fille de Louis XVI².

Écrivant ses *Mémoires d'outre-tombe*, Chateaubriand constate que, selon une opinion répandue, c'est aux royalistes qu'il faut *s'en prendre de la Restauration*. Il conteste l'idée que trente millions d'hommes auraient été consternés, tandis qu'une poignée de légitimistes auraient accompli, contre la volonté de tous, cette restauration. Selon lui, la Restauration a eu pour base la fin du despotisme militaire et le retour à la liberté. L'immense majorité des Français a été dans la joie. Et le vicomte d'ajouter que cette majorité n'était point légitimiste dans le sens borné du mot. Chateaubriand a raison en partie. En effet, Louis XVIII doit faire face à une situation complexe, due non seulement à l'occupation étrangère et à l'hostilité de l'armée, mais à la rivalité des deux noblesses et, plus généralement, à l'existence de deux Frances.

Le 30 mai 1814 est signé à Paris un traité de paix entre la France, l'Autriche, la Prusse, la Russie et l'Angleterre. Ce traité ramène la France à ses limites territoriales existant à la date du 1^{er} janvier 1792. Dans la foulée, le 4 juin 1814, Louis XVIII *octroie* au pays un acte constitutionnel, la charte. Cet acte, daté de la dix-neuvième année de son règne comme s'il ne s'était rien passé dans l'intervalle, instaure en France une monarchie constitutionnelle censitaire de droit divin. La personne du roi est « inviolable et sacrée ». Le roi seul exerce le pouvoir exécutif. Le roi exerce le pouvoir législatif de concert avec la Chambre des pairs, dont il désigne les membres, et la Chambre des députés des départements. Le roi nomme les ministres, choisit le président de la Chambre des députés et propose seul la loi. Le pays légal se compose d'un nombre très restreint d'électeurs, presque uniquement des propriétaires fonciers acquittant un montant élevé de contributions directes³. La conscription, très impopulaire, est abolie.

3. Il faut trois cents francs minimum pour être électeur, mille francs pour être éligible.

La charte, apportant la liberté légale, a de quoi satisfaire une partie de l'opinion. Mais les partisans de l'absolutisme, proches du comte d'Artois, frère du roi, n'en veulent pas. À l'inverse, elle est jugée insuffisante par les tenants de l'égalité. Beaucoup de Français, désormais exclus du champ politique et mécontents

des airs des anciens émigrés, sont opposés à la politique intérieure du nouveau régime. La fuite de Napoléon de l'île d'Elbe change la donne. Louis XVIII doit s'enfuir à Gand.

Après l'épisode des Cent-Jours et la défaite de Napoléon à Waterloo (20 mars 1815-28 juin 1815), Wellington vainc les répugnances du tsar pour imposer le retour de Louis XVIII. Le 28 juin 1815, ce dernier fait une *déclaration* dite *de Cambrai* par laquelle il promet d'élargir les bases de la charte et de châtier les complices de celui que ses ennemis appellent à présent *Buonaparte*. Paris capitule le 3 juillet 1815. Les alliés occupent une partie du territoire. L'armée impériale est licenciée. La Terreur blanche frappe en province des hommes qui ont fait défection pendant les Cent-Jours. La Chambre des députés élue le 22 août 1815 compte une majorité ultra-royaliste. Louis XVIII renvoie Talleyrand, évêque marié, et Fouché, traître régicide. La seconde Restauration commence.

Un roi qui sait mourir dans son lit

Louis XVIII se fatigue vite des représailles. Il renvoie la *Chambre introuvable* le 5 septembre 1816. Différents ministères de droite pure ou de centre droit se succèdent, le plus durable étant celui, très conservateur, de Villèle (de décembre 1821 à janvier 1828).

Les grands événements politiques du règne sont d'abord la libération du territoire par les armées étrangères à la fin de l'année 1818 et le redressement des finances publiques⁴. L'assassinat du duc de Berry, le second fils du comte d'Artois, en février 1820, plonge les royalistes dans l'affliction⁵. La naissance de son fils posthume, le 29 septembre 1820, est célébrée comme miraculeuse⁶. Il faut aussi mentionner la répression des sociétés secrètes et l'intervention militaire de la France dans les affaires d'Espagne.

Louis XVIII est lucide sur les capacités de discernement de son frère. Avant de mourir, il lui déclare qu'il a su louver entre les partis *comme Henri IV* et que, à la différence du premier roi Bourbon, il a réussi à mourir dans son lit aux Tuileries. Il lui recommande de ménager la couronne de son petit neveu.

4. C'est l'œuvre du baron Louis, ancien prêtre, ministre des finances en 1814-1815 et en 1818-1819.

5. Louis XVIII et le duc d'Angoulême n'avaient pas d'enfant.

6. Il s'agit d'Henri de Bourbon, duc de Bordeaux, futur comte de Chambord (1820-1883). Il sera le dernier représentant légitimiste au trône sous le nom d'Henri V après la Révolution de 1830.

Des maladdresses du roi chevalier à l'insurrection de juillet 1830

Le comte d'Artois devient roi à soixante-sept ans. Il a une image d'*ultra*. N'avait-il pas émigré dès le 17 juillet 1789 ? C'est aussi un excellent cavalier. Il commence son règne par une mesure populaire, la suppression de la censure des journaux. Puis, il exprime par des signes son attachement au passé : il relève pour son fils aîné, le duc d'Angoulême, le titre de dauphin, il se fait sacrer à Reims. L'image du roi agenouillé devant l'archevêque scandalise les libéraux. Son ministre, Villèle, fait voter la loi du 25 avril 1825 accordant un milliard d'indemnité aux émigrés, puis la loi sur les sacrilèges⁷, et, en 1826, la loi sur les congrégations. Un projet de loi sur le rétablissement du droit d'aînesse est rejeté par la Chambre des pairs.

7. Elle punit de mort les profanateurs des objets sacrés volés dans les églises. Elle ne fut jamais appliquée.

Le climat s'alourdit. Un projet de loi dirigé contre la liberté de la presse donne lieu à des manifestations hostiles à Paris au printemps 1827. Charles X, heurté par les cris « A bas les jésuitesses ! » dirigés contre les duchesses d'Angoulême et de Berry, décide de licencier la garde nationale. La censure est rétablie en juin 1827.

Un projet de loi dirigé contre la liberté de la presse donne lieu à des manifestations hostiles à Paris au printemps 1827.

Après la victoire des libéraux aux élections générales, un nouveau ministère se forme, en janvier 1828, conduit par le comte de Martignac. Il veut mener une politique « gallicane ». L'Instruction publique est distraite du ministère des Affaires ecclésiastiques. Une ordonnance Portalis du 16 juin 1828 est prise contre les jésuites, qui n'ont pas d'existence légale en France. Une ordonnance Feutrier du même jour a pour objet de mieux contrôler les petits séminaires. Lamennais et une partie de l'épiscopat protestent.

En août 1829, Charles X remplace Martignac par le prince de Polignac, un homme acquis à ses idées. Le 16 mars 1830, 221 membres de la Chambre des députés (sur 181) votent une adresse au roi qui dénonce la composition du ministère comme une menace pour la liberté. Un courant d'opinion s'exprime dans le pays en faveur de cette initiative. Le 16 mai 1830, le roi dissout la Chambre. Malgré le succès de la prise d'Alger, l'opposition libérale compte 270 députés élus sur un total de 428 représentants.

Charles X signe, le 25 juillet 1830, quatre ordonnances relatives notamment à la dissolution de la nouvelle Chambre, à la loi électorale et à la presse. Elles sont publiées le lendemain.

Leur contenu est perçu, à tort ou à raison, comme la violation de la charte de 1814. Ce sentiment provoque l'insurrection des 27, 28 et 29 juillet 1830 dans la capitale. Le 1^{er} août 1830, Charles X, trop confiant, nomme le duc d'Orléans, fils d'un régicide, lieutenant général du royaume. Il abdique en faveur de son petit-fils le lendemain. Le 7 août 1830, la Chambre révisé la charte et appelle au trône, sous certaines conditions, le duc.

Les hommes de la Restauration sont conscients d'être les fils de l'Histoire.

II. La restauration des idées

Sous l'Empire, les débats d'idée avaient été étouffés. La chute de Napoléon provoque un appel d'air. L'exode rural n'existe pas encore, ni les chemins de fer. Les petites villes ont une vitalité qu'il est difficile de se représenter aujourd'hui. Chaque village a son coq, chaque ville son académie, chaque département sa muse. Les rumeurs de la capitale et du monde circulent par la presse, via les cabinets de lecture, et par les échanges de correspondance, souvent prolixes.

Les fils de l'Histoire et de la parole

Les hommes de la Restauration sont conscients d'être les fils de l'Histoire. Les plus volontaires aspirent à penser les grands événements, dont la Révolution est une figure au même titre que le Déluge. Il s'agit aussi de penser les hommes de génie, dont Napoléon a laissé l'ombre titanesque. On est avide de grandes synthèses. Aucun mystère n'effraye. Champollion signe un *Précis du système hiéroglyphique*. Lamennais s'intéresse à ce que l'on pourrait appeler une anthropologie religieuse avant la lettre. Villemain, professeur en Sorbonne, introduit la critique historique dans les études littéraires. Quant à Lacordaire, en janvier 1830, convaincu que « l'avenir est dans l'histoire ⁸ », il projette de lire les écrits religieux marquants de toutes les époques depuis les Veda et le Zend-Avesta⁹...

8. Lettre du 17 janvier 1830 de Lacordaire à Ferdinand Delahaye.

9. Ce sont respectivement les livres sacrés des hindous et les textes sacrés de la religion mazdéenne.

10. Cf. François LAPLANCHE, *La Bible en France entre mythe et critique (XVIIe-XIXe siècles)*, Albin Michel, 1994, p. 129-137 et p. 143-147.

11. Voir la lettre du 24 septembre 1827 de Lacordaire à Théophile Foisset. Il ne comprend pas les réflexions de l'idéalisme allemand sur le *mythe* et caricature ces recherches.

12. A la fin de son roman *Le rouge et le noir*, publié durant l'été 1830, Stendhal exprime à travers la voix de Julien Sorel son refus du Dieu de la Bible, « petit despote cruel », et son option pour « le Dieu de Voltaire, juste, bon, infini... ».

13. Pierre-Jean de Béranger (1780-1857) est condamné à trois mois de prison et 500 francs d'amende à la sortie des deux volumes de ses chansons jugées subversives (octobre 1821), puis en 1828 à neuf mois de prison et 10000 francs d'amende, acquittée par souscription. Son succès fut considérable.

Le blocus culturel a pris fin. L'anglomanie fleurit. Victor Cousin passe outre Rhin et en ramène la pensée de Hegel. Il fonde l'histoire de la philosophie. Néanmoins, l'encadrement universitaire n'est pas du niveau de celui de l'Allemagne. À quelques exceptions près, comme celle du sulpicien Garnier, un grand orientaliste¹⁰, les Français, convaincus de leur supériorité, ne suivent pas les travaux de la recherche allemande¹¹.

Comme sous l'Empire, l'éloquence est la consécration des humanités enseignées dans les collèges. Mais avec le retour de la liberté et de la vie politique, la parole reprend son envol. Elle est partout, dans les Chambres, dans les lieux de culte, à la Sorbonne, dans les prétoires, dans les cercles. Ceux qui ont été sous l'Empire *confesseurs* de la parole, de Mme de Staël à l'abbé Frayssinous, sont auréolés de gloire.

Le seul lieu où le pouvoir contrôle les doctrines est le système scolaire. La Restauration, en effet, ne remet pas en cause le monopole de l'Université fondée sous l'Empire.

La France de 1814 a besoin de signes. Rousseau, considéré comme le père spirituel de la Terreur, est chassé du Panthéon. Voltaire a un prestige inimaginable¹². La réflexion politique reprend publiquement. Pour certains, le retour du Roi, puis la naissance du duc de Bordeaux, ont un caractère « miraculeux ». Pour les autres, comme les doctrinaires de Royer-Collard, partisans de la monarchie selon la charte, il faut réfléchir aux conditions nouvelles résultant de l'esprit de 1789. Le protestant Guizot publie une *Histoire des origines du gouvernement représentatif* en 1821-1822. Thiers fait de même avec son *Histoire de la Révolution* de 1823 à 1827. Béranger accède à la popularité en inventant la chanson libérale et patriotique¹³. Côté bonapartiste, Las Cases publie le *Mémorial de Sainte-Hélène* en 1823.

La presse a un grand prestige. Les gouvernements successifs achètent donc les faveurs de certains journalistes. La cherté des journaux contribue au succès des cabinets de lecture. Plus généralement, la Restauration est un âge d'or de l'imprimerie.

Napoléon avait gelé les débats. Ils reprennent. Ainsi, la dispute sur l'origine du langage. L'enjeu est immense. Là où les penseurs des Lumières affirmaient que c'est l'homme qui fait le

langage, pour le vicomte de Bonald, ou les romantiques, c'est le langage qui fait l'homme. Proclamer cela, c'est une façon d'en finir avec l'idée d'un individu abstrait, l'idée de ses droits et, aussi, avec le doute.

Les idées sociales vraiment nouvelles ont une diffusion restreinte. Deux exemples. Saint-Simon et Auguste Comte développent un industrialisme optimiste. Charles Fourier prône, en 1829, un nouveau monde industriel et sociétaire.

Sciences et présience

La période de la Restauration voit de grandes découvertes en géologie et en paléontologie¹⁴. Il faut citer le baron Cauchy, mathématicien et physicien, le marquis de Laplace, qui achève de publier sa *Mécanique céleste* en 1825, le baron Cuvier, zoologiste et paléontologiste. Marc Seguin, qui construit le premier chemin de fer français, pour le transport de fret, de Saint-Etienne à Lyon, est aussi un précurseur.

14. Ces deux disciplines intéressent également le clergé cultivé.

A la fin de la Restauration, la jeune génération se perçoit plutôt comme une génération avide de certitude.

Futilités, muses et deuils

Malgré une économie fondée sur le labeur physique ou la rente, l'épargne et les mariages de raison, la paix favorise un air du temps accueillant aux nouveautés, à condition qu'elles soient innocentes. La valse viennoise est mal vue par le clergé rigoriste. Mais la mode naissante du Moyen Age ou le spectacle de la girafe offerte par l'Égypte à Charles X en 1825 touchent les cœurs.

La mémoire des morts de la Révolution et de l'époque impériale nourrit une sensibilité nouvelle, dont les *saules pleureurs* sont une métaphore iconographique. Cette sensibilité donne une place inédite à l'enfant au sein de la famille¹⁵. Il existe malheureusement un grand décalage entre la modernité des sentiments des hommes de la Restauration à l'égard de leurs proches et les lents progrès de la médecine.

15. *Le Lys dans la vallée* de Balzac en fournit un admirable exemple parmi beaucoup d'autres.

En 1814, l'Église reste désorganisée, menacée par l'ignorance et divisée.

En littérature et en art, si la primauté de Chateaubriand demeure, le peintre David, exilé comme régicide, laisse la place. En 1820, Lamartine renouvelle en douceur le lyrisme avec les *Méditations poétiques*. En peinture, *Le Radeau de la Méduse* de Géricault suscite une vive polémique. Ingres succède à David. Il imite la manière de Raphaël, qui est un gage de succès. Son *Vœu de Louis XIII* de 1824, au sujet impeccable, fait de lui un phare. Enfin, en 1827, Victor Hugo devient le théoricien du romantisme, qui est révolutionnaire.

La Restauration et l'Église catholique

Avec le Concordat de 1801 conclu avec la papauté, Bonaparte, alors Consul, avait permis le rétablissement officiel du culte catholique en France. Mais le pouvoir français y avait ajouté unilatéralement des articles d'application, dits *organiques*, qui ont restauré pratiquement en France l'emprise de l'État sur l'Église catholique (le gallicanisme).

En 1814, malgré ce qui a été fait sous Napoléon, l'Église reste désorganisée. Elle compte 36 000 prêtres séculiers en activité. Six mille environ ont été formés depuis le Concordat de 1801, les autres ont été ordonnés avant les persécutions révolutionnaires. Pour ce motif, 42 % ont plus de soixante ans. L'Église est menacée par l'ignorance, puisque l'enseignement supérieur de la théologie n'existe plus dans la pratique et que la formation du clergé sous l'Empire a été dispensée dans l'urgence. L'Église est également divisée, en raison de la coexistence en son sein des prêtres réfractaires à la constitution civile du clergé, les *confesseurs* de la foi, et des prêtres jureurs¹⁶.

16. Les prêtres jureurs sont estimés à un tiers du clergé séculier sous la Révolution. Une partie d'entre eux abandonna l'état sacerdotal au cours des événements de la période révolutionnaire.

En 1814, l'heure est venue de souffler après les persécutions de la Révolution et la crise de l'Empire et de la Papauté. Les évêques accueillent avec joie le retour des Bourbons et les marques de considération de la famille royale envers l'Église. Mais la situation devient difficile à partir du règne de Charles X.

L'Église de France au miroir du XVII^e siècle

Aux débuts de la Restauration, l'Église de France veut à la fois commémorer et rechristianiser. Le pouvoir associe le clergé à des cérémonies expiatoires et réparatrices, qui donnent lieu à de nombreux discours sur la royauté et l'épiscopat. Le clergé est aussi mobilisé dans des missions destinées, en 1816, aux paroisses rurales démunies de curé. Elles sont ensuite élargies aux villes, pour rechristianiser les masses¹⁷.

17. Ces missions, évaluées à 1500 environ sur quinze années, sont parfois l'occasion de graves charivaris.

L'Église de France a un modèle. C'est l'Église de Bossuet. Certains prélats sont comblés d'honneurs. Ils cumulent selon les cas des évêchés, des charges à la cour, des responsabilités au gouvernement. On les compare à Bossuet, l'archétype, soit à cause de leur talent, comme le cardinal de Périgord, soit à cause de leur ressemblance physique, comme Mgr Frayssinous. On attribue à Bossuet la paternité de la déclaration de 1682 qui constitue le fondement du gallicanisme officiel du royaume. On défend le cartésianisme *selon* Bossuet et Fénelon. On réédite les grands auteurs catholiques du XVII^e siècle.

Pourtant le retour au Grand Siècle est impossible. Il y a au moins trois raisons à cela. L'unité de foi n'existe plus. L'Église ne constitue plus un corps dans le royaume. Ainsi, si les évêques sont tout-puissants dans leurs diocèses face au clergé du second ordre, à la différence de ce qui se passait avant 1789, les évêques sont isolés face au pouvoir. Enfin, le concordat de 1801 a permis à la papauté de manifester de façon éclatante ses pouvoirs par rapport à l'épiscopat, ce qui favorise lentement le progrès des doctrines romaines.

L'Église de France a un modèle : c'est l'Église de Bossuet.

La politique religieuse sous le règne de Louis XVIII.

L'alliance du trône et de l'autel se manifeste par des signes forts : la loi sur l'observation du dimanche, l'encouragement des missions. En revanche, la réglementation sur les ordres religieux masculins en vigueur sous l'Empire ne change pas : les jésuites, dont la Compagnie, supprimée au XVIII^e siècle, est restaurée à Rome en 1814, reviennent en France sans avoir de statut légal.

En 1817, une coalition de gallicans et de libéraux fait échouer la tentative de conclusion d'un nouveau concordat. Cependant, en 1822, les catholiques obtiennent l'érection de trente sièges épiscopaux supplémentaires. Le régime cherche quel cadre donner à sa politique religieuse. Au commencement, la Grande Aumônerie tient lieu de ministère des cultes officieux, non responsable devant la Chambre. En août 1824, la Grande Aumônerie perd la feuille des bénéfices ecclésiastiques. A la place, est créé un ministère des affaires ecclésiastiques, confiée à un évêque gallican modéré.

La déclaration de 1682 est considérée comme une loi du royaume. Ses quatre articles sont enseignés, comme sous l'Ancien Régime et l'Empire, dans les séminaires. Mais Louis XVIII est un pragmatique : après le décès du gallican cardinal de Périgord, son Grand Aumônier, il nomme comme successeur le cardinal de Croy, partisan des doctrines romaines.

La patience du Saint-Siège, l'impatience de Lamennais

Le grand débat des quinze années de la Restauration dans l'Église de France a trait au gallicanisme épiscopal (qui met les conciles au dessus du pape) et à la primauté du pape. La politique du Saint-Siège privilégie la paix au sein de l'Église de France. Ainsi, il s'abstint de réagir au livre *Du Pape* de Joseph de Maistre qui expose une conception « politique » de l'infaillibilité. De même, en 1828, Rome se déclare en faveur de l'absolution des catholiques attachés de bonne foi aux quatre articles de la déclaration du clergé de France de 1682.

L'abbé breton Félicité de La Mennais se fait le champion passionné des droits du Saint-Siège. En 1824, il fait un voyage à Rome. Il inaugure, en quelque sorte, le *voyage d'Italie*, dont la consécration est le contact personnel direct avec le pape, et qui aura tant de succès auprès du clergé ultramontain au XIX^e siècle. Lamennais dénonce spécialement l'article 1^{er} de la déclaration de 1682 sur l'indépendance de l'autorité temporelle, dans son ordre, par rapport à la papauté. Ses thèses sont excessives¹⁸. Soupçonné de tendances théocratiques, Lamennais réussit à inquiéter à la fois le gouvernement, les évêques et les libéraux. Il est condamné en 1826. En 1829, son programme d'action pour l'Église de

18. Lamennais affirme que le gallicanisme mène à l'athéisme. Il accuse les gallicans d'être schismatiques. Il confond, en fait, la situation existant sous les Bourbons et les dérives de la période d'affrontement entre Napoléon et Pie VII.

France, fondé sur la séparation de l'Église et de l'État, fait de lui l'ancêtre de la démocratie chrétienne¹⁹.

La réaction anticléricale du règne de Charles X

La Restauration est une époque de conformisme, dans la mesure où, à l'exception des français de religion juive, tout le monde se déclare chrétien. Il existe, en fait, trois catégories de « chrétiens ». Ce sont les pratiquants, les croyants et ceux qui croient ou *déclarent* croire en l'utilité sociale et politique de la religion. L'opinion générale est que chacun doit professer un culte. Cette situation conduit l'opinion à s'ingérer dans les affaires de l'Église catholique. Par exemple, en critiquant les refus de prêtres catholiques d'accorder la sépulture religieuse aux prêtres compromis sous la Révolution, aux comédiens, aux duellistes.

À partir du règne de Charles X, la réaction anticléricale s'aggrave. La loi sur le sacrilège de 1825 scandalise les libéraux. L'anticléricisme existe aussi à droite : l'ancien prêtre réfractaire Tabaraud, de sensibilité janséniste, a dénoncé les jésuites en 1814, le comte de Montlosier fait de même en 1826 au nom du gallicanisme. Il dénonce aussi les congrégations et invente le terme de « parti prêtre » qui est repris avec enthousiasme à gauche. Tous ces bruits parviennent jusqu'à la porte des séminaires sulpiciens, pourtant modèles de jardin clos. Ainsi, à Issy, pendant une lecture spirituelle, un vieux supérieur annonce aux séminaristes la montée des périls. Lacordaire, en l'écoutant, songe « qu'au milieu du luxe des salons on se réjouit des opprobres du clergé²⁰ » et se sent prêt à mourir pour sa foi.

Les opprobres, il est vrai, flétrissent surtout les « clandestins » de l'Église. L'expression est exagérée pour les jésuites, au nombre de cinq cents environ sous le règne de Charles X, car s'ils n'ont pas d'existence légale, ils agissent à la lumière du jour. Elle doit être prise à la lettre pour les membres d'une société secrète créée en 1810, les chevaliers de la foi (évalués à quarante huit mille membres). Quant aux associations masculines pieuses, les congrégations, elles prêtent flanc à la critique en raison de leurs liens avec les précédents.

19. Singulière coïncidence, Stendhal place dans les réflexions de Julien Sorel, en prison, à la fin de son roman, l'interrogation suivante : la vérité se trouve « peut-être dans le vrai christianisme, dont les prêtres ne seraient pas plus payés que les apôtres ne l'ont été... ».

20. Lettre du 17 janvier 1826 de Lacordaire à Théophile Foisset.

Les ordonnances Martignac de 1828 marquent la victoire de la réaction « gallicane » anticléricale. Elles inquiètent beaucoup de catholiques. Enfin, en août 1829, Charles X nomme un laïque ministre des cultes et détache la feuille des bénéfices ecclésiastiques du ministère.

Conclusion

Ainsi, de 1814 à 1830, la Restauration a vécu. Certains Français ont pensé que son institution avait un caractère « miraculeux », mais, à compter de 1825, ce refrain perd du terrain. La Restauration disparaît de façon accidentelle, parce que Charles X n'a pas voulu faire usage de la force jusqu'au bout.

Ce régime a servi de contre-point à l'Empire. Il n'y a plus de guerre, ni de grand homme. L'ordre du jour est d'agir *en bon père de famille*. Reste que, dans un pays divisé en deux, la violence est concentrée dans les débats. A bien des égards, le catholicisme fait les frais de l'alliance du trône et de l'autel. Dans ces conditions, la joie des catholiques de 1814 laisse la place à une angoisse, que la Révolution de 1830, en les faisant orphelins des Bourbons, viendra démultiplier.

C'est dans ce contexte-là que Jean-Baptiste Henri Lacordaire, né en 1802, entré au séminaire de Saint-Sulpice à Issy en 1824, et ordonné en 1827, va fonder avec Lamennais le journal « L'Avenir », prêcher les carêmes de Notre-Dame, rétablir l'Ordre des Prêcheurs en France, et créer le Tiers-Ordre enseignant en France, se mettant lui-même au service de l'éducation à Sorrèze...

Anne PHILIBERT